

Accueil / Actualités

Projet d'entretien majeur de la rivière du Bois-Blanc



La rivière du Bois-Blanc. (Photo courtoisie)

PAR STÉPHANIE PARADIS

19 février 2026, 8 h



MASKINONGÉ. L'organisme de bassin versant de la rivière Maskinongé, AGIR Maskinongé, ira de l'avant avec son projet d'aménagements intégrés pour la biodiversité et la connectivité faunique : restaurer, reconnecter et dynamiser les habitats de la rivière du Bois-Blanc. Le projet est estimé à un montant de 300 000\$ et devrait débiter à l'été 2026.

Rappelons que le mandat d'AGIR Maskinongé est d'améliorer et protéger la qualité de l'eau des rivières et des lacs, en concertation avec tous les acteurs du milieu.

La rivière du Bois-Blanc, un petit bassin versant orphelin qui passe à Saint-Justin et à Maskinongé, se jette directement dans le lac Saint-Pierre. Le segment touché par le projet se situe au sud de la route 138, à la jonction du ruisseau Pichette et de la rivière du Bois-Blanc, sans toucher à la section au sud de l'autoroute 40.

Le projet découle d'une demande d'entretien de cours d'eau des entreprises agricoles en amont, soit du ruisseau Pichette et de ses branches. Comme le ruisseau Pichette se jette dans la rivière du Bois-Blanc, il était cohérent de procéder avec un entretien en aval. "L'idée, c'est de commencer par en bas, puis de monter pour que l'entièreté du cours d'eau soit nettoyée", explique Amélie St-Yves, coordonnatrice de projets chez AGIR Maskinongé.

La MRC de Maskinongé, gestionnaire des milieux hydriques et responsable du libre-écoulement de l'eau, a confirmé le besoin d'entretien et les élus ont appuyé le projet d'AGIR Maskinongé.

"Ce qui est particulier avec ce cours d'eau, c'est que le tronçon ciblé pour l'entretien est complètement dans la zone inondable du lac Saint-Pierre, indique Mme St-Yves. On se retrouve donc avec des enjeux particuliers pour préserver les habitats, ce qui nous a amenés à faire un projet un peu plus innovant pour le cours d'eau." À la suite de la caractérisation, AGIR Maskinongé a relevé des sections où il était injustifié de procéder à un entretien, car certaines présentaient des bandes riveraines matures. "On a vu différentes espèces d'arbres, des saules et des peupliers, âgés d'au moins 200 à 300 ans. Étant donné que les entretiens se font avec des pelles mécaniques et que ça nécessite d'éventuellement bûcher ces bandes riveraines matures, on a recommandé de modifier la demande initiale d'entretien pour éviter de toucher à ces secteurs", précise la coordonnatrice.

Ainsi, en collaboration avec l'ingénieur de la MRC, AGIR Maskinongé souhaite procéder différemment. "Habituellement, l'entretien se fait dans le tiers inférieur du cours d'eau en y retirant l'ensemble des sédiments. Cependant, ça met des sols à nu et ça fragilise un peu le milieu. On voulait donc plutôt essayer de créer un chenal à deux niveaux. L'idée est de rapetisser la largeur d'écoulement en eau de la rivière, mais d'en augmenter la profondeur au centre du cours d'eau", illustre Mme St-Yves. Concrètement, les travaux laisseraient de petits paliers déjà végétalisés et solidifiés de chaque côté du cours d'eau.

Ainsi, en période d'étiage où il y a moins d'eau dans les cours d'eau, l'eau va éventuellement s'écouler uniquement dans le petit chenal creusé à la pelle mécanique. Comme la rivière du Bois-Blanc présente un faible dénivelé, le fait de réduire la largeur augmentera légèrement la vitesse d'écoulement. "Cela permettrait un petit autonettoyage du cours d'eau par son propre courant, diminuant par le fait même la fréquence d'entretien du cours d'eau, explique Amélie St-Yves. Étant donné qu'on est en zone littorale, on veut y aller le moins souvent possible pour ne pas avoir trop d'impact sur le milieu."

Aménagement de bandes riveraines

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs recommande également la réalisation d'aménagements fauniques en bande riveraine, sur le replat de talus, aux endroits bordés de milieux agricoles cultivés, soit presque la totalité du segment concerné. "La réglementation dans le littoral du lac Saint-Pierre est à 5 mètres de bande riveraine. Donc, à partir du haut de talus, en théorie, les pratiques agricoles ne peuvent pas se faire en dedans de 5 mètres", précise Mme St-Yves.

Ces aménagements consisteront en la plantation d'arbustes adaptés au milieu, de bosquets de cinq à dix plants avec des espaces herbacés entre les plants pour créer de micro-habitats favorables pour la faune terrestre, mais également la faune aquatique, comme la perchaude.

Cette phase des travaux est prévue au printemps 2027. "L'objectif est de planter dès que la crue va être terminée au lac Saint-Pierre pour donner la saison aux végétaux pour s'enraciner, pour augmenter le taux de survie à la crue printanière suivante", ajoute Mme St-Yves.

“Les entreprises agricoles du territoire qui s’engagent pour l’environnement et passent à l’action. Sans elles, rien de cela ne serait possible”, conclut-elle.

À noter que même si la MRC de Maskinongé a donné son aval, AGIR Maskinongé doit attendre les autorisations du ministère de l’Environnement avant de débiter.



819 379-1490

6925, rue Dalpé, bureau 200
Trois-Rivières, QC G9A 5C9

ici médias

438 315-0960

25, rue Saint-Jacques
St-Jean-sur-Richelieu, QC J3B 2J6

Annoncez avec nous 

Nous joindre

Nous reconnaissons l’appui financier
du gouvernement du Canada